

Délibération n°230 : Adoption du compte-rendu du Conseil d'Administration du 16 novembre 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Metz en Scènes,

Le Conseil d'Administration, entendu dans sa séance du 14 décembre 2022,

DECIDE

- D'adopter le compte rendu du Conseil d'Administration du 16 novembre 2022, joint à la présente délibération.

Nombre de votants : 12

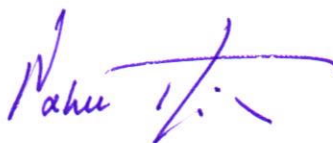
Pour : 12

Contre :

Abstention :

Fait à Metz, le 14 décembre 2022

Le Président du Conseil d'administration



Patrick THIL

*Adjoint au Maire de Metz à la culture et aux cultes
Conseiller délégué aux établissements culturels de
l'Eurométropole de Metz
Conseiller départemental de la Moselle*

COMPTE RENDU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC METZ EN SCENES
COMITE SYNDICAL DE L'ORCHESTRE NATIONAL DE METZ

SEANCE COMMUNE DU 16 NOVEMBRE 2022

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC METZ EN SCENES

Membres titulaires :
REPRESENTANT LA VILLE

Monsieur Patrick THIL	Ville de Metz	PRESENT
Monsieur Timothée BOHR	Ville de Metz	PRESENT
Monsieur Laurent DAP	Ville de Metz	PRESENT
Madame Isabelle VIALLAT	Ville de Metz	-
Madame Anne STEMART	Ville de Metz	-
Madame Caroline AUDOUY	Ville de Metz	PRESENTE
Monsieur Nicolas TOCHET	Ville de Metz	PRESENT
Monsieur Grégoire LALOUX	Ville de Metz	-

REPRESENTANT LA REGION GRAND EST

Madame Martine LIZOLA	Région	PRESENTE
Madame Catherine BAILLOT	Région	-
Monsieur Arnaud ROBINET	Région	-
Madame Marie-Claude VOINÇON	Région	-

PERSONNALITES QUALIFIEES

Monsieur Olivier MANTEI	Personnalité qualifiée	-
Monsieur Jean Luc BOHL	Personnalité qualifiée	PRESENT
Madame Chiara PARISI	Personnalité qualifiée	POUVOIR A JEAN-LUC BOHL
Madame Pierre PAULY	Personnalité qualifiée	-
Madame Alexandra TOBELAIM	Personnalité qualifiée	-

REPRESENTANT ONM

Monsieur Cédric CHEVALIER	ONM	-
---------------------------	-----	---

REPRESENTANT PERSONNEL

Monsieur Hervé ABRAHAM	<i>Représentante du personnel</i>	PRESENT
Madame Céline JACQUOT	<i>Représentante du personnel</i>	PRESENTE

Membres suppléants :

REPRESENTANT LA VILLE

Madame Doan TRAN	<i>Ville de Metz</i>	PRESENTE
Madame Yvette MASSON FRANZIL	<i>Ville de Metz</i>	-
Monsieur Jean-Marie NICOLAS	<i>Ville de Metz</i>	-
Monsieur Michel VORMS	<i>Ville de Metz</i>	PRESENT
Monsieur Khalifé KHALIFE	<i>Ville de Metz</i>	PRESENT
Monsieur Marc SCIAMANNA	<i>Ville de Metz</i>	-
Madame Charlotte PICARD	<i>Ville de Metz</i>	PRESENTE
Madame Françoise GROLET	<i>Ville de Metz</i>	-

REPRESENTANT LA REGION

Monsieur Alexandre CASSARO	<i>Région</i>	-
Monsieur Rémy SADOCCO	<i>Région</i>	-
Madame Catherine BELRHITI	<i>Région</i>	-
Madame Brigitte TORLOTING	<i>Région</i>	-

PERSONNALITES QUALIFIEES

Monsieur Pascal MULLER	<i>Personnalité qualifiée</i>	-
Monsieur Philippe MANZANO	<i>Personnalité qualifiée</i>	PRESENT
Monsieur Benoît BRADEL	<i>Personnalité qualifiée</i>	-
Monsieur Matthieu DUSSOUILLEZ	<i>Personnalité qualifiée</i>	-
Monsieur Nicolas STROESSER	<i>Personnalité qualifiée</i>	PRESENT

REPRESENTANT ONM

Madame Stéphanie KIS	<i>ONM</i>	POUVOIR A PATRICK THIL
----------------------	------------	------------------------

REPRESENTANT PERSONNEL

Madame Christelle HOCHARD	<i>Représentante du personnel</i>	-
Monsieur Voicu SATMAREAN	<i>Représentant du personnel</i>	-



METZ EN SCENES



Représentants des administrations :

Frédéric CHARTE – Directeur général des services – Ville de Metz

Vincent DAPPOZZE – Directeur du pôle culture – Ville de Metz

Nicolas KARMANN – Directeur général adjoint – Ville de Metz

Valérie LAHOUEL – Direction Création Région Grand Est

Elise SERVERIN – Conseillère musique et danse Drac Grand Est

Directrice Générale Cité musicale-Metz

Florence ALIBERT

Etaient également présents au titre de leurs fonctions au sein de la Cité musicale-Metz :

Joseph ANDRE

Sibylle BRUNOT

Anne-Claire GREHAIGNE

Hamid JARI

Sarah MCKEE

Michèle PARADON

Patrick PERRIN

Gwenaëlle PLOUGONVEN

ORDRE DU JOUR

I. Adoption du compte rendu du CA et du CS du 28 septembre 2022 (délibérations n° 222 MES / n° 922 ONM).....	5
II. Installation des nouveaux représentants du personnel au CA de l'EPCC Metz en Scènes (délibération n° 223 EPCC).....	5
III. Débat d'Orientation Budgétaire (délibérations n° 224 MES / n° 923 ONM).....	5
IV. Affaires financières	12
1) Plan de sobriété énergétique et mise en place d'un Forfait énergie (délibération n° 225 MES).....	12
2) Tarifs des services proposés dans les studios à la BAM (délibération n° 226 MES).....	14
3) Revalorisation de la rémunération du personnel technique intermittent (délibération n° 924 ONM)	14
V. Affaires administratives.....	14
1) Modification du poste de Directeur administratif et financier / Directrice administrative et financière en poste d'Administrateur / Administratrice (délibérations n° 925 ONM / n° 227 MES).....	14
2) Modification du poste de Directeur administratif et financier adjoint / Directrice administrative et financière adjointe en poste d'Administrateur adjoint / Administratrice adjointe (délibérations n° 926 ONM / n° 228 MES).....	15
3) Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1 ^{er} janvier 2023 (délibération n° 927 ONM).....	15
4) Fixation du mode de gestion des amortissements au 1 ^{er} janvier 2023 (délibération n° 928 ONM)	15
VI. Divers	15
1) Communication des décisions prises dans le cadre des délégations accordées à la Directrice générale (délibération n° 229 MES).....	15
2) Communication des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Président (délibération n° 929 ONM)	16
VII. Points d'information.....	16
1) Actualités artistiques et culturelles de la Cité musicale-Metz	16
2) Plan d'actions contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels.....	17

La séance est ouverte à 17h00 heures sous la Présidence de **Patrick THIL**.

I. Adoption du compte rendu du CA et du CS du 28 septembre 2022 (délibérations n° 222 MES / n° 922 ONM)

Sans remarque, ni commentaire, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

II. Installation des nouveaux représentants du personnel au CA de l'EPCC Metz en Scènes (délibération n° 223 EPCC)

Florence ALIBERT informe qu'il a été procédé à l'élection des représentants du personnel au Conseil d'administration, conformément aux statuts de l'EPCC. Deux binômes de candidats (titulaire/suppléant) se sont constitués, à savoir Hervé ABRAHAM / Christelle HOCHARD et Céline JACQUOT / Voicu SATMAREAN, qui ont été élus.

Le Conseil d'Administration a donc pris acte de la nouvelle composition du conseil.

III. Débat d'Orientation Budgétaire (délibérations n° 224 MES / n° 923 ONM)

Florence ALIBERT indique que ce point sera présenté en deux parties. Elle présentera d'abord quelques éléments de contexte, puis Michèle PARADON, directrice artistique pour l'Arsenal, Patrick PERRIN, programmateur musiques actuelles, et Sibylle BRUNOT, responsable du service Éducation et Médiation, présenteront le projet artistique et culturel pour 2023. En deuxième partie, elle présentera les lignes des orientations budgétaires et les perspectives pour 2023 et les années suivantes.

Elle souligne l'inquiétude liée au contexte dans la construction du budget 2023, vis-à-vis des hausses de coûts sans précédent et de l'inflation dans des proportions inédites qui bouleversent le modèle économique de la Cité musicale-Metz déjà en forte tension. En effet, les lignes budgétaires des deux établissements sont impactées, tant au niveau de la masse salariale permanente que non permanente, ainsi que la rémunération des artistes. Outre l'augmentation du point d'indice côté Orchestre et la NAO côté Metz en Scènes, intervenues toute deux en juillet 2022, de nouvelles négociations sont à nouveau demandées. Il existe par ailleurs de fortes tensions de recrutement dans tous les métiers du spectacle vivant.

Elle rappelle l'impact de la hausse du coût de l'énergie sur les budgets 2022, 2023 et 2024, de même que de tous les autres frais généraux, de production et d'exploitation en raison de l'inflation. Il est fait constat d'une érosion très forte du budget disponible pour les activités artistiques et culturelles, malgré une stabilité des contributions et subventions. La construction du budget 2023 s'est faite néanmoins de manière ambitieuse, partant de l'hypothèse d'un retour des ressources propres au même niveau qu'en 2019. Malgré ce contexte budgétaire complexe, le projet de programmation 2023 tente de rester fidèle aux grandes orientations présentées en juin dernier, en conservant les mêmes axes d'équilibre entre la diversité et la transversalité à destination des artistes de notoriété et émergents et

du jeune public, ainsi que la poursuite du soutien à la création et la participation des publics et la présence de l'Orchestre sur le territoire. Concernant les actions d'éducation artistique et culturelle, il y aura toujours des actions spécifiques dans le cadre de la BAM, implantée dans le quartier de Borny. La Cité musicale-Metz souhaite également continuer à être un pôle de référence dans le domaine de la transmission et de l'inclusion sociale.

Michèle PARADON présente les grands temps forts 2023 :

- ✓ Jusqu'en juin, poursuite du fil rouge autour des cordes, ainsi qu'une réflexion en cours autour des bois.
- ✓ En janvier, la seconde édition de *Transverses* sera tournée vers la création et les formes pluridisciplinaires, ainsi que les musiques contemporaines par des ensembles en résidence, notamment Les Métaboles et l'altiste Julia ROBERT, et la venue pour la première fois du chorégraphe et directeur du Centre national de danse contemporaine d'Angers, Noé SOULIER, avec sa pièce *Les vagues*, et deux percussionnistes de l'ensemble Ictus.
- ✓ *Vous avez dit baroque ?* sera un temps fort autour de trois programmes à l'occasion des Journées européennes de la musique ancienne dans le cadre du partenariat avec le Réseau européen de musiques anciennes (REMA).
- ✓ *Musiques à croquer*, en avril, sera un temps fort autour de musique et bande dessinée avec la participation de l'Orchestre national de Metz Grand Est (concert dessiné), de l'Arsenal et des Trinitaires. A l'Arsenal deux artistes de jazz, Christophe PANZANI, saxophoniste, et Anne PACEO, percussionniste et batteuse collaboreront avec deux figures de la bande-dessinée : Ludovic DEBEURME et Cyril PEDROSA.
- ✓ Passages Transfestival mettra en lumière l'Italie avec le chorégraphe Ezio SCHIAVULLI, ancien danseur au Ballet du Rhin, qui a coproduit un projet dans le cadre du réseau l'Est Danse. L'Orchestre proposera deux concerts autour d'Ennio Morricone et Nino Rota.
- ✓ Le dernier temps fort en juin sera sur le thème des Balkans avec les ensembles L'Arpegiata et Haïdouti Orkestar.
- ✓ Un temps fort est en préparation pour l'automne autour de la Turquie à l'occasion du 100^{ème} anniversaire de la République turque.

Florence ALIBERT ajoute que Trini'Family investira les Trinitaires lors d'un week-end en juin à destination des familles et du jeune public, notamment les tout-petits. À l'occasion des vacances de la Toussaint 2023, aura lieu la quatrième édition du festival jeune public *Show devant, les enfants !* qui a rencontré un grand succès cette année.

Michèle PARADON poursuit sur la programmation à l'automne 2023 :

- ✓ Fin septembre, venue de Youssef DHAFER, joueur d'oud.
- ✓ Philippe JAROUSSKY est de retour avec Le Concert de la loge.
- ✓ Bidiefono DELAVALLET, chorégraphe congolais, présentera son nouvel opus *Utopia*.
- ✓ Venue de Louise JALLU, joueuse de bandonéon.
- ✓ Le chorégraphe Emmanuel GAT présentera son nouveau spectacle *Träume* sur les *Wesendonck-Lieder* de Wagner, qui sera créé au festival de Salzbourg au printemps.

Patrick PERRIN présente la programmation des musiques actuelles de début d'année, composée à 40 % d'artistes régionaux :

- ✓ En janvier, concert du groupe danois Heilung.
- ✓ Le chanteur français Bertrand BELIN sera accompagné par un artiste messin, Romain MULLER, qui est dans le dispositif d'accompagnement Impulse !.
- ✓ Charlie WINSTON et Aurélie SAADA, qui étaient dans le groupe Brigitte.
- ✓ Flavien BERGER, qui a produit le dernier album de Pomme, sera en concert aux Trinitaires.
- ✓ Mélissa LAVEAUX, qui mélange musique électronique et haïtienne.
- ✓ Projets avec des associations messines, répartis entre les Trinitaires avec des artistes émergents et des programmes expérimentaux pour environ 70 dates.

Florence ALIBERT renvoie aux deux délibérations pour plus de détails sur la programmation.

Elle présente le budget 2023 de l'ONM qui est basé sur les hypothèses suivantes :

- ✓ Malgré une stabilité des contributions et des subventions des financeurs publics dont les montants sont indiqués ci-dessous, la hausse des coûts ne permet plus de couvrir les charges de la masse salariale, les frais généraux et la communication :
 - Ville de Metz : 2 400 000 €
 - Région Grand Est: 1 875 000 €
 - Etat / DRAC Grand Est: 1 560 000 €
 - Eurométropole de Metz : 300 000 €

À noter qu'il a été demandé par la Région Grand Est qu'une partie de la subvention de fonctionnement passe en budget d'investissement, sans remettre en cause l'équilibre financier de l'ONM. De son côté, la DRAC évoque la création d'un fonds de solidarité en 2023.

- ✓ Le projet Démon se poursuit en 2023 avec deux nouveaux orchestres en septembre. Les subventions spécifiques perçues permettent de couvrir les coûts.
- ✓ Concernant les autres aides spécifiques aux projets, elles sont envisagées à hauteur de 55 000 EUR et concernent essentiellement des projets d'éducation artistique et culturelle.

Au niveau des ressources propres :

- ✓ Les recettes de billetterie et contrats de cession sont envisagées en forte augmentation à hauteur de 760 000 €, contre 563 000 € au BP 2022, intégrant une progression de la fréquentation et une évolution à la hausse du prix moyen des places. En outre, il est prévu une activité de production de l'Orchestre dense, du fait d'une réduction de l'activité à l'Opéra-Théâtre Eurométropole de Metz. Les productions à l'OTMM en 2023 seront au nombre de quatre au lieu de cinq en 2022.
- ✓ Le mécénat est prévu en augmentation à hauteur de 128 000 €, contre 121 500 € au BP 2022.

Elle détaille les coûts de structures qui sont en légère progression par rapport au BP 2022 :

- ✓ Les frais généraux sont envisagés en légère baisse, grâce à un effort d'économies,

- ✓ Le budget communication est légèrement augmenté pour maintenir le niveau de fréquentation des concerts et faire face à la hausse du prix des fournitures et des outils de communication.
- ✓ Pour la masse salariale permanente, plusieurs hypothèses ont été intégrées. Tout d'abord, l'impact annuel de la hausse du point d'indice entrée en vigueur au 1er juillet 22 est estimé à 125 000 EUR sur une base annuelle sur la masse salariale permanente. Par ailleurs, l'hypothèse de masse salariale permanente intègre également, pour les postes de musiciens non pourvus dans l'attente de concours de recrutement, une hypothèse de remplacement à 75% du temps en moyenne sur 6 mois de vacance.
- ✓ Le budget de production est augmenté en raison d'un nombre plus important de concerts et de la hausse des cachets et des frais de production liée à l'inflation.
- ✓ L'enveloppe est stable sur l'EAC et les projets citoyens, ainsi que sur Démon.

Elle explique qu'il en résulte qu'en prévision au DOB, la perte de fonctionnement prévisionnelle s'élève à près de 60 000 €. Des économies devront être faites, non pas au niveau de l'activité qui doit être maintenue, mais au niveau de la masse salariale afin d'équilibrer le budget.

Florence Alibert revient sur l'évolution historique des subventions et contributions depuis 2012. Elle rappelle l'augmentation du budget en 2017 liée au recrutement d'un nouveau directeur musical avec des conditions de rémunération plus élevées que celles de son prédécesseur. Puis en 2019, l'intégration de l'Eurométropole de Metz au Syndicat mixte a permis au budget de retrouver une certaine marge de manœuvre. Malheureusement, la hausse des coûts depuis 4 ans conduit le syndicat mixte à nouveau dans une situation où les contributions et subventions ne couvrent pas les coûts de l'orchestre « en ordre de marche », c'est-à-dire les coûts de structure (masse salariale avec l'ensemble des postes pourvus, les frais généraux et la communication) avant même de mettre en œuvre les activités. Cette situation est amenée à s'aggraver en 2024 puis en 2025.

Elle conclut sur le fait que l'activité de l'Orchestre devra s'autofinancer par les recettes de billetterie et de cession, le mécénat et les subventions des projets d'éducation artistique et culturelle. Les perspectives des prochaines années sont donc préoccupantes.

Au sujet de l'investissement, elle précise qu'une demande de subvention de 30 000 € a été formulée à la Ville de Metz pour la maintenance du bâtiment de la Maison de l'Orchestre ; d'autre part, le renouvellement d'équipements et du logiciel de régie ont été estimés à 30 000€, ainsi que le renouvellement du parc instrumental des percussions à hauteur de 20 000 €.

Concernant l'EPCC Metz en Scènes, elle fait part des hypothèses prises en compte dans la construction du budget au niveau des recettes s'élevant à 5 205 236 €, en baisse par rapport au BP 2022 :

- ✓ Une stabilité également des contributions et subventions des partenaires publics :
 - Ville de Metz : 4 766 000 €
 - Région : 182 000 €
 - DRAC : 157 000 €

(dont 70 000 € pour l'Arsenal et 75 000 € pour la BAM et les Trinitaires)

- ✓ Des aides spécifiques aux projets à hauteur de 40 000 € et à l'emploi à hauteur de 20 000 €.
- ✓ Différentes aides des sociétés civiles SACEM, ONDA et CNM à hauteur de 40 000 €.

Concernant les ressources propres qui s'élèvent à 1 663 000 € :

- ✓ Il a été considéré un retour à la normale au niveau des recettes de billetterie à un niveau de 850 000 €, contre 700 000 € au BP 2022.
- ✓ De même qu'une hausse des locations de salles pour 405 000 €, étant donné la reprise en automne, ainsi que du bar et de la boutique autour de 230 000 €.
- ✓ Le mécénat est également en progression, à un niveau de 118 000 €.
- ✓ Aucune recette exceptionnelle n'est inscrite en 2023. Pour rappel, le budget 2022 s'est équilibré grâce à des recettes exceptionnelles.

À propos des coûts de structure:

- ✓ Il est prévu une stabilité du budget sur les bâtiments et les moyens généraux.
- ✓ L'ensemble des postes pourvus a été budgété à hauteur de 3 042 000 € (montant net intégrant les refacturations à l'Orchestre dans le cadre des mutualisations).
- ✓ Un poste de directeur délégué aux musiques actuelles était gelé au BP 2022. Il a été budgété pour 2023.
- ✓ Des hypothèses de hausse de salaire liées NAO ont été intégrées.
- ✓ Le budget de communication net est considéré comme stable à 325 000 €.

Elle explique que le budget présenté est celui espéré pour maintenir la programmation artistique en 2023, avec un nombre de concerts toutefois en baisse par rapport à 2022 et aux années avant la crise sanitaire. La masse salariale non permanente est prévue en augmentation, puisque les coûts constatés en 2022 sont plus conséquents que ceux indiqués au budget prévisionnel. De plus, le DOB intègre la revalorisation de la grille de salaire des intermittents techniques suite à la NAO et celle des vacataires dont le salaire varie avec l'évolution du SMIC.

Elle fait part de l'inquiétude également du côté de Metz en Scènes au vu de la perspective de perte de fonctionnement de plus de 450 000 € pour maintenir le niveau de programmation, perte supérieure à celle présentée en DOB l'an dernier en raison de l'inflation et de la stagnation des recettes.

Elle présente un tableau comparatif entre 2018 et 2023, qui fait apparaître un niveau identique de contributions et de subventions d'un peu plus de 5,1 M€. La masse salariale nette a augmenté de 290 000 € en cinq ans, impactant directement le disponible artistique. Le différentiel est également important au niveau des dépenses liées aux bâtiments mis à disposition par la ville de Metz et des frais généraux qui ont fortement augmenté, à l'exception du budget de communication qui est en baisse. Le mécénat est en progression ainsi que la marge liée aux activités commerciales. En revanche, certaines aides en 2018 ont été perdues avec notamment la clôture de projets Interreg. Le budget disponible pour les activités artistiques et culturelles a donc baissé entre 2018 et 2023 de l'ordre de 500 000 €.

Elle évoque l'évolution des contributions et subventions depuis 10 ans qui démontre une stabilité des moyens alloués aux salles. En revanche, la hausse des coûts ne permet plus de mettre en œuvre une programmation répondant à l'ambition de la Cité musicale-Metz et des missions de soutien aux artistes, à la création et de transmission.

Au niveau de l'investissement, elle signale qu'il a été demandé à la Ville de Metz une enveloppe annuelle de 170 000 € pour la maintenance des salles et une enveloppe exceptionnelle de 183 000€ pour des travaux liés à l'accessibilité des salles, en complément des financements du CNM qui n'en couvrent qu'une partie, et pour le remplacement de la climatisation en galerie d'exposition et Orangerie, extrêmement urgent. Il avait été envisagé en 2020 et n'a pas pu être mis en œuvre à cause du confinement.

Martine LIZOLA prend la parole pour évoquer l'engagement constant de la Région Grand Est auprès des acteurs culturels. Elle fait part de son regret face à l'incompréhension suscitée par la démarche de la Région Grand Est en direction des opérateurs culturels, notamment par l'invitation de la Région à transférer une quote-part plafonnée à 10 % de la subvention de fonctionnement vers l'investissement. Il ne s'agissait en aucun cas d'une diminution de subvention.

Lors d'un entretien entre le Président de la Région Grand Est et les représentants des opérateurs culturels le 19 octobre, il a été question des inquiétudes des personnels et des établissements labellisés à retrouver leur public, ce qui n'est pas le cas d'ailleurs de toutes les institutions, ainsi que des difficultés à mobiliser les mécénats et réaliser des coproductions. Le Président de la Région a réaffirmé que le budget alloué aux structures culturelles resterait identique et que la Région s'appliquait à multiplier les initiatives pour la mise en place d'une ingénierie budgétaire renouvelée et partagée. Dans le cadre d'un dialogue budgétaire, chaque opérateur accompagné par l'exécutif culturel de la Région doit rechercher une nouvelle façon de traiter le fonctionnement et l'investissement, ce qu'a présenté Florence ALIBERT.

Elle explique qu'il n'est pas question de faire du chantage, ni de mettre les institutions culturelles en difficulté car elles subissent les mêmes contraintes que les collectivités, notamment avec l'augmentation des coûts de l'énergie et du point d'indice. La Région mettra en place un fonds de transition énergétique à 3 M€, en plus du maintien des budgets. Ce budget constitue l'amorce d'une démarche pour accompagner les structures dans leur recherche d'économies d'énergie et de performance énergétique. Par ailleurs, le subventionnement triennal avec les opérateurs sera consolidé.

Elle souligne que la Région souhaite renforcer son accompagnement à la culture, considérant ce secteur comme essentiel à la cohésion sociale. Le budget de fonctionnement à la culture est constant depuis deux ans à 41 M€. La Région a tenu sa promesse électorale de l'augmenter de 20 %, voire plus, la trajectoire étant une hausse de 43 %, soit 30 M€ en 2023. Le défi réside également dans l'accompagnement des petites structures, des territoires ruraux notamment, qui sont particulièrement fragilisés par le contexte d'inflation. C'est pourquoi la Région a imaginé cette petite quote-part réservée à l'investissement.

En conclusion, elle précise que la transition énergétique est une démarche clé de la Région, en encourageant l'investissement, le digital et la performance énergétique. Il ne s'agit en aucun cas d'un désengagement financier, mais de rester aux côtés de la Cité musicale-Metz.

Patrick THIL remercie Martine LIZOLA pour ses propos rassurants à la suite de ces incertitudes, pour lesquelles il regrette d'avoir réagi vivement. La Direction espère dégager une petite marge en investissement qui ne pèse pas sur le fonctionnement, notamment la masse salariale ou les projets.

Jonathan DI CREDICO remercie le président, Patrick THIL, au nom des représentants élus du personnel de l'Orchestre national de Metz Grand Est, pour leur avoir accordé un temps de parole lors de ce Comité syndical. Il rappelle que leur souhait était d'obtenir des garanties et des engagements de la Région dans le soutien au fonctionnement de l'activité de leur ensemble, après les annonces de M. Arnaud ROBINET fin septembre.

Il souligne le fait que les représentants se réjouissent de la décision raisonnable d'arrêter la règle des 90/10, mais se questionnent pour les prochaines années. L'investissement ne peut être que salutaire pour les ensembles mais ne peut pas être au détriment des moyens assurant leur fonctionnement, d'autant plus dans le contexte actuel. Néanmoins, les coûts de fonctionnement créent un effet ciseaux qui est déjà subi depuis 10 ans. L'activité des ensembles est donc menacée, ce qui interroge sur le maintien du service rendu au public.

Il met en exergue l'inquiétude des représentants du personnel, qui appellent les financeurs au soutien de la préservation de ce magnifique outil qu'est l'Orchestre national de Metz Grand Est.

Martine LIZOLA rappelle que Jean ROTTNER a préconisé une forme de conventionnement pour donner de la visibilité. La démarche de la Région s'inscrira donc dans ce cadre.

Patrick THIL remercie à nouveau pour ces propos rassurants et l'intervention de Jonathan DI CREDICO parfaitement mesurée, soulignant l'élégance de Martine LIZOLA à partager la responsabilité de ce manque de communication. En revanche, la description de Florence ALIBERT demeure exacte, la réduction d'un certain nombre de prestations étant d'ores et déjà actée.

Il exprime sa satisfaction devant l'augmentation du budget du ministère de la Culture qui est d'environ 6 à 7 % et ne doute pas que des possibilités de négociation soient ouvertes cette fois auprès de la ministre. En tout cas, la présidente de l'AFO et lui-même, en tant que président de la Réunion des Opéras de France, ne manqueront pas de saisir le Cabinet de la ministre. Une demande d'audience a d'ailleurs été formulée à la ministre de la Culture pour ces sujets qui dépendent du gouvernement et non de la DRAC.

Charlotte PICARD tient à remercier chaleureusement Florence ALIBERT qui arrive à faire plus avec moins d'argent au fil des années. Il lui semble que l'inflation ne sera pas à 1 % comme chaque année, ni à 7 % comme elle l'avait calculée en 2022, mais à plus de 10 %, selon les prévisions en novembre. Il est donc demandé toujours plus aux structures, c'est-à-dire aux êtres humains y travaillant, qui sont régis par le Code du travail, en ne donnant pas plus.

Elle évoque son souhait, il y a une dizaine d'années, de postuler au sein de l'une des trois structures que sont l'Arsenal, les Trinitaires ou la BAM. Il n'a jamais pu se réaliser au vu des salaires trop bas ne permettant pas de vivre décemment. Cela peut expliquer les difficultés d'embauches et le départ de beaucoup personnes. La problématique ne se situe pas au niveau de leurs compétences, mais l'écart entre le diplôme demandé (master) et la rémunération, écart aujourd'hui exacerbé par l'inflation.

Elle profite de sa présence en Conseil d'administration pour alerter la Région sur la nécessité de faire des choix, concédant que celle-ci est toutefois bloquée par la loi organique relative aux lois de finances (LOLF). Cette augmentation de 6 % du budget à la culture est donc inférieure à l'inflation de 9 %. Il s'agit en réalité d'une baisse de budget de 3 %. L'autre point bloquant est le montant alloué à la sécurité lors des événements, rappelant que les spectacles organisés il y a 20 ans se déroulaient plutôt bien, sans toutes ces règles formant des coûts importants.

Elle souligne l'urgence pour l'Association des maires de France et les Régions à se désengager de la LOLF afin d'être en mesure de continuer à ouvrir des salles avec une programmation de qualité, ce qui reste la mission première de l'Orchestre et de Metz en Scènes, et non d'engager des services de sécurité, ni d'arranger des tutelles sur leur budget pour être à l'équilibre. Ces problèmes de légalité sont toutefois importants, mais il y a un combat politique à mener pour sortir des contraintes financières de normes établies depuis 20 ans. Les projections de l'avenir seront donc compliquées, si certaines règles ne changent pas en 2023.

Patrick THIL précise que ce débat pourra se poursuivre en Conseil municipal.

Élise SERVERIN confirme que le montant versé par la DRAC en 2022 est bien de 157 000€ ; le ministère de la Culture ayant annoncé un dégel complet de la subvention 2022.

Sans remarque complémentaire des membres du Comité syndical de l'Orchestre national de Metz et du Conseil d'administration de l'EPCC Metz en Scènes, il est pris acte du Débat d'Orientation Budgétaire.

IV. Affaires financières

1) Plan de sobriété énergétique et mise en place d'un Forfait énergie (délibération n° 225 MES)

Joseph ANDRÉ présente le plan d'actions immédiates et à moyen terme décidé après la réalisation d'un état des lieux global :

- ✓ Température du chauffage limitée à 19 °C,
- ✓ Déclenchement de la climatisation à partir de 26 °C dans les salles et limitation dans les galeries d'exposition,
- ✓ Réduction des amplitudes de température le matin et le soir dans les bureaux,
- ✓ Accélération des travaux d'étanchéité au niveau des huisseries, avec la nécessité d'un bilan énergétique des Trinitaires avec le propriétaire (Ville de Metz),

- ✓ Travail à faire sur les anomalies de construction à la BAM ayant des incidences sur la gestion du chauffage,
- ✓ Extinction des écrans et lustres,
- ✓ Mise en veille des ordinateurs et des copieurs,
- ✓ Limitation des zones d'éclairages dans les sous-sols,
- ✓ Poursuite du passage en basse consommation par l'acquisition de projecteurs LED (aide DRAC Grand Est),
- ✓ Surveillance des économies de la tour de refroidissement en sous-station à l'Arsenal,
- ✓ Ajout de sondes dans certains espaces qui pourront être gérées par une application,
- ✓ Réflexion sur le sas d'entrée de l'esplanade pour éviter les chutes de température,
- ✓ Intégration d'un forfait énergie dans les contrats de location,
- ✓ De nouveaux équipements électriques sont attendus,
- ✓ Arrêt des VMC la nuit,
- ✓ Réflexion sur le fonctionnement courant et l'étanchéité de la chambre froide,
- ✓ Poursuite de la transition en LED,
- ✓ Moyens de comptage plus précis sur les taux de refroidissement, les compteurs électriques et les adoucisseurs, ainsi que la tour de refroidissement mutualisée avec l'hôtel voisin.

Il évoque quelques chiffres depuis la mise en place de mesures en août au niveau de la facture d'électricité :

- ✓ - 6 % en septembre et - 16 % en octobre à l'Arsenal,
- ✓ - 11 % en septembre et - 21 % en octobre à la BAM, en lien avec une activité moins importante en octobre,
- ✓ - 19 % en septembre et + 6 % en octobre aux Trinitaires, en raison de l'activité doublée par rapport à 2021,
- ✓ - 3 % en septembre et + 1 % à la Maison de l'Orchestre.

Parmi les pistes de réflexion, il explique que la Direction étudie les éventuels impacts d'une fermeture d'une à deux semaines en période favorable. Elle n'exclut pas non plus de solliciter la Ville pour étudier le photovoltaïque, en tenant compte de la préservation du patrimoine historique. Elle réfléchit également à la mise en place de dispositifs réduisant la tension générale à l'arrivée des bâtiments de l'ordre de 230 V, ce qui permettrait une baisse de facturation de 10 à 12 %, bien que ces investissements soient coûteux.

Patrick THIL souligne que les fonds énergétiques pour les équipements culturels dont a parlé Martine LIZOLA peuvent être une source intéressante de cofinancement.

Florence ALIBERT ajoute que l'investissement nécessaire pour passer le parc lumières des salles à 50 % en LED s'élève à 700 000 €. Cette demande sera portée auprès de la Région sur le fonds qui sera mis en place, ainsi qu'auprès du CNM qui a des budgets spécifiques pour ce type de transition.

Concernant le Forfait énergie, elle précise que la Direction souhaite pouvoir répercuter une partie de la hausse des coûts de l'énergie dans le cadre des mises à disposition de salles à titre gracieux, au même titre que des prestations de ménage ou de gardiennage. Il est donc

proposé au Conseil d'administration de voter cette grille tarifaire qui va de 15 à 100 € par demi-journée, en fonction des espaces concernés.

Sans remarque des membres du Conseil d'administration de l'EPCC Metz en Scènes, ce point est adopté à l'unanimité.

2) Tarifs des services proposés dans les studios à la BAM (délibération n° 226 MES)

Florence ALIBERT indique que la BAM accueille environ 250 groupes amateurs, semi-professionnels et professionnels au sein de ses quatre studios ouverts 300 jours par an. Un accompagnement de plus en plus important est demandé lors des répétitions. Dans ce contexte, il est proposé au Conseil d'administration de voter une grille tarifaire de prestations complémentaires, en conformité avec les tarifs pratiqués dans d'autres SMAC, telles que l'intervention de techniciens et musiciens conseils sur scène ou l'enregistrement de maquettes.

Sans remarque des membres du Conseil d'administration de l'EPCC Metz en Scènes, ce point est adopté à l'unanimité.

3) Revalorisation de la rémunération du personnel technique intermittent (délibération n° 924 ONM)

Florence ALIBERT propose une mise en conformité de la grille des techniciens intermittents de l'Orchestre national de Metz Grand Est avec celle de l'EPCC, renégociée en NAO en 2022, en revalorisant le taux horaire brut des régisseurs techniques engagés par l'ONM de 24,46 € à 25 € et des régisseurs d'orchestre de 15,05 € à 15,66 €.

Sans remarque des membres du Comité Syndical de l'Orchestre national de Metz, ce point est adopté à l'unanimité.

V. Affaires administratives

1) Modification du poste de Directeur administratif et financier / Directrice administrative et financière en poste d'Administrateur / Administratrice (délibérations n° 925 ONM / n° 227 MES)

Florence ALIBERT propose de régulariser une situation de fait, en mettant la fiche de poste en conformité suite à l'ajout en 2020 de la responsabilité de la direction des services de production de l'Orchestre et de Metz en Scènes.

Sans remarque des membres du Comité syndical de l'Orchestre national de Metz et du Conseil d'administration de l'EPCC Metz en Scènes, ce point est adopté à l'unanimité.

2) Modification du poste de Directeur administratif et financier adjoint / Directrice administrative et financière adjointe en poste d'Administrateur adjoint / Administratrice adjointe (délibérations n° 926 ONM / n° 228 MES)

En cohérence avec la délibération précédente, **Florence ALIBERT** propose de modifier ce poste, actuellement à pourvoir depuis le départ de la DAF adjointe en mars 2022 et dont le recrutement sera lancé prochainement. Il est souhaité que les missions soit fléchées particulièrement sur les questions financières et budgétaires qui seront essentielles dans les années à venir.

Sans remarque des membres du Comité syndical de l'Orchestre national de Metz et du Conseil d'administration de l'EPCC Metz en Scènes, ce point est adopté à l'unanimité.

3) Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 (délibération n° 927 ONM)

Sarah McKEE propose d'autoriser ce changement de nomenclature, étant donné que le référentiel M57 a vocation à être généralisé à compter du 1^{er} janvier 2024 à toutes les collectivités locales, le comptable public ayant émis un avis favorable.

Sans remarque des membres du Comité syndical de l'Orchestre national de Metz, ce point est adopté à l'unanimité.

4) Fixation du mode de gestion des amortissements au 1^{er} janvier 2023 (délibération n° 928 ONM)

Sarah McKEE propose d'autoriser l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisation de manière linéaire au *pro rata temporis*, conformément aux règles définies par la nomenclature M57.

Sans remarque des membres du Comité syndical de l'Orchestre national de Metz, ce point est adopté à l'unanimité.

VI. Divers

1) Communication des décisions prises dans le cadre des délégations accordées à la Directrice générale (délibération n° 229 MES)

Florence ALIBERT précise qu'il s'agit de contrats de cession de spectacles et de coréalizations, de conventions de mise à disposition et de partenariat, de contrats de location de salles et d'engagement d'artistes.

Sans remarque des membres du Conseil d'administration de l'EPCC Metz en Scènes, ce point est adopté à l'unanimité.

2) Communication des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Président (délibération n° 929 ONM)

Florence ALIBERT précise qu'il s'agit de contrats d'engagement de chefs et solistes, de contrats de cession pour les concerts en région et de coréalisation, ainsi que de conventions de partenariat.

Sans remarque des membres du Comité syndical de l'Orchestre national de Metz, ce point est adopté à l'unanimité.

VII. Points d'information

1) Actualités artistiques et culturelles de la Cité musicale-Metz

Michèle PARADON présente les actualités des prochaines semaines :

- ✓ Temps fort Création et Journées de la Plateforme des musiques de création du Grand Est : ces journées co-construites avec la plateforme ont fédéré beaucoup de partenariats, notamment avec la DRAC. Cinq groupes de la région sont programmés, avec des tables rondes sur les questions de l'enseignement et la formation aux musiques de création, ainsi que sur les problématiques liées à la production et la diffusion des concerts de musique de création dans la région.
- ✓ 30 novembre : présentation du spectacle de danse d'Alban RICHARD.
- ✓ Concert baroque *Les surprises* dirigé par Louis-Noël Bestion de Camboulas qui fait partie de la jeune génération d'ensembles baroques.

Patrick PERRIN fait part des prochains concerts :

- ✓ Kikesa, le 19 novembre, à la BAM.
- ✓ Kit Sebastian, groupe de pop anglais chantant en turc, ce soir.
- ✓ Soirée jazz cette semaine en partenariat avec le Conservatoire de Metz.
- ✓ Concert de rock vendredi avec The Monsters.
- ✓ Concert de Disiz la semaine prochaine à la BAM.

Il met en exergue les différents projets en réflexion :

- ✓ Festival de metal en partenariat avec l'association lorraine Damage Done.
- ✓ Nouveau format de micro-festivals avec le disquaire La Face Cachée qui a réuni 800 personnes sur plusieurs jours aux Trinitaires en 2021, sachant que la jauge est 550 personnes, avec des artistiques issus pour moitié de la région.
- ✓ Festival Breaking BAM mené avec le CROUS et l'Université de Lorraine construit par et pour les étudiants.
- ✓ Un groupe de rock messin (Oï Boys) est programmé pour la première fois aux Bars en Transe grâce aux plateformes Musiques Actuelles.

Sibylle BRUNOT présente les actualités au niveau de l'éducation artistique et culturelle :

- ✓ Nombreux projets à destination des groupes scolaires en participant activement au label « 100 % EAC » engagé par la Ville de Metz et la Région.

- ✓ Projet *Paysages sonores* en collaboration avec le compositeur en résidence Florent CARON DARRAS et les lycées agricoles de Courcelles-Chaussy, Mirecourt et Bar-le-Duc, autour d'une composition par le biais de la musique assistée par ordinateur qui donnera lieu à une installation sonore à l'Arsenal le 3 mai 2023,
- ✓ Dans le cadre du label « Cité éducative », en lien l'Éducation nationale et les écoles du quartier de Borny, notamment les élèves des grandes sections des écoles maternelles, le projet *Comptines du monde* se produira en restitution à la BAM en fin d'année.
- ✓ Dans le cadre du projet *Le Conseil des petits programmeurs*, les classes de CM1 des trois groupes scolaires de Borny découvriront des spectacles de partenaires pour lesquels ils voteront pour élire un spectacle qui sera programmé à la prochaine saison jeune public. Par la même occasion, les métiers du spectacle vivant et l'ONM leur seront présentés.

Florence ALIBERT précise qu'il existe encore beaucoup d'autres projets et tient à remercier toutes les équipes de la Cité musicale-Metz pour ce travail de programmation, de production, d'accompagnement et de technique permettant leur mise en œuvre.

Patrick THIL adresse également ses remerciements à Vincent DAPPOZZE et ses services pour avoir porté le projet de labellisation « 100 % EAC », signé conjointement par la préfète de Région au nom de la DRAC et le recteur de l'Académie Nancy-Metz. Il encourage à en faire la promotion dans les différents supports de communication.

2) Plan d'actions contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels

Florence ALIBERT présente les volets du plan d'actions qui sera mis en œuvre d'ici fin 2022 :

- ✓ La formation obligatoire des équipes de Direction s'est déroulée en septembre 2022. Un plan de formation est prévu pour les autres cadres en janvier 2023 et dans le courant de l'année pour les salariés et musiciens volontaires.
- ✓ La sensibilisation et la prévention des VHSS concerneront tous les contrats de travail signés avec les personnels permanents, intermittents et vacataires. Un document pour les salariés internes sera mis à disposition sur le SIRH, ainsi que des flyers de sensibilisation.
- ✓ Il est prévu une intégration de tous les risques liés au VSS dans le Document Unique.
- ✓ Les contrats de cession et de coréalisation comporteront un engagement pour tous les groupes, ensembles et compagnies accueillis à respecter les obligations légales dans ce domaine.
- ✓ Un plan de prévention spécifique sera établi pour l'accueil des spectacles pratiquant le nu.
- ✓ Un dispositif de signalement et d'écoute sera prochainement mis en œuvre, ainsi qu'un outil pour les personnes témoins ou victimes et la création d'une adresse mail dédiée. Des cellules d'écoute composées de trois personnes sont déjà désignées dans les deux structures.

- ✓ La signature d'une convention est envisagée avec des associations en capacité de répondre à l'accompagnement psychologique, juridique ou autre éventuel des victimes, vers lesquelles la cellule d'écoute pourra les orienter.
- ✓ Un travail sera mené sur des actions à destination des publics, notamment des salles de musiques actuelles qui sont plus propices à ce type de problématiques.

Elle précise que la Direction s'engage à faire un suivi et un bilan des actions chaque année dans le rapport d'activité.

La séance est levée à 19 heures.

Fait à Metz, le 14 décembre 2022

Le Président du Conseil d'Administration



Patrick THIL
Adjoint au Maire de Metz à la culture et aux cultes
Conseiller délégué aux établissements culturels de
l'Eurométropole de Metz
Conseiller départemental de la Moselle